

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS –
T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par C. TAWAB
KEBAY – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

7

A. QAROUACH – Y. ITOUA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D.
DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0131 : « Renouvellement de la labellisation du Point
Information Jeunesse (P. I. J.) »**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001,

Vu la charte européenne de l'Information Jeunesse du 19 novembre 2004,

Considérant que depuis 2002 la Ville a mis en place un espace dédié à l'information destinée aux jeunes de 12 à 30 ans : le Point Information Jeunesse,

Considérant que depuis cette date, la Ville a régulièrement conventionné avec l'État et la région Île-de-France pour permettre au Point Information Jeunesse d'être labellisé et d'être intégré au réseau national de l'information jeunesse,

